

informations municipales

PÉRIERS EN AUGE

Mairie ouverte chaque vendredi de 16h30 à 18h00
 Tél/Répondeur: 02 31 28 37 12
 mairie.periersenauge@wanadoo.fr
 Site : www.periers-en-auge.fr
 En cas de besoin: A. Fontaine: 0231287696
 Mme. Saint-Léger : 0231248197
 M. Meunier : 0231287666

Responsable de la publication : Alain Fontaine

Le budget 2019

L'exercice 2018 s'est soldé par un résultat positif de 193 638.86 €, repris intégralement en recettes au budget 2019, voté en équilibre pour des montants de 298 834 € en section de fonctionnement et 42 440 € en section d'investissement. Ce budget prend en compte les projets d'effacement des réseaux du lieu Thil et du Chemin des Eaux, la poursuite de la réfection du Chemin de Bernières, et laisse les disponibilités financières pour envisager par la suite les autres voiries, en attente des travaux Enedis.

Les trois taxes communales restent stables, aux taux de 7.02 % pour la taxe d'habitation, 15.25 % pour le foncier bâti et 18.00 % pour le non bâti.

Ces taux identiques à ceux de 2018 avaient été augmentés conformément au pacte fiscal avec la communauté de communes, en toute neutralité globale pour le contribuable. Il est rappelé que le surplus de fiscalité est reversé par le biais des attributions de compensation à la communauté de communes, laquelle avait baissé ses propres taux, stabilisés eux aussi en 2019.

Travaux sur les Chemins communaux

Les travaux d'enfouissements de lignes par Enedis se profilent pour bientôt. Selon le calendrier de phasage communiqué, le Chemin de Bernières serait impacté dès le 26 août pour 3 à 4 semaines, avant le Chemin des Eaux en octobre, puis le Chemin de la Goderie partiellement, et le haut de la RD27 pour finir. Les riverains du Chemin des Eaux n'en auront pas fini puisqu'un effacement des réseaux dans la partie habitée (sur les deux communes) prendra le relais des travaux Enedis.

Quant au Chemin de Bernières, l'assainissement collectif envisagé un temps par la communauté de communes, est reporté à une date inconnue et en fonction des priorités à établir après réalisation d'un schéma directeur d'assainissement indispensable à des financements par l'Agence de l'Eau. La deuxième tranche de la réfection de voirie, jusqu'à la RD49 est donc d'ores et déjà programmée, après le passage d'Enedis.



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

PanneauPocket vous tiendra informés des problèmes de circulation sur les voies concernées.

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone.



Alerte VIGILANCE !



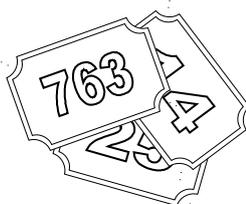
Deux sujets doivent retenir toute notre attention à la rentrée - Le projet de centre aqualudique qui doit revenir à une dimension raisonnable, adaptée aux besoins de notre population et à nos finances intercommunales, - la suppression de la trésorerie de Cabourg qui s'inscrit dans un vaste chantier de démolition des services publics de proximité, dommageable tant aux contribuables qu'aux élus communaux..... Informez vous !

Numérotation des voies

La commune procède actuellement à l'amélioration de l'adressage pour une meilleure accessibilité pour tous, identification de la localisation, livraisons, services de secours, coordonnées GPS...

Une numérotation métrique sera établie, à partir d'un point zéro donné (très souvent le début de la voie) La Poste réalise le projet d'adressage, qui déterminera le nom de la voie et le numéro de la maison.

En fin d'opération (au cours du 4ème trimestre) vous recevrez un certificat d'adressage vous indiquant votre nouvelle adresse.



Entretien des abords des voies

Comme chaque année au printemps la commune a procédé à l'entretien des abords des voies communales, fauchage des bas-côtés et élagage des haies pour une meilleure sécurité et facilité de circulation. Un nouveau passage sera effectué à l'automne sur les bas-côtés. Mais quelques branches ont la facétie de mal résister aux coups de vent et pendouillent le long des voies ou encombrant les fossés. Les ronces aussi prennent un malin plaisir à pousser après l'élagage, et étendent longuement leurs épines pour mieux vous accrocher.

Alors merci aux propriétaires concernés (responsables de leurs haies) de bien vouloir y veiller et y remédier. La commune ne peut tout faire, ou alorsgare aux impôts....

ETAT CIVIL

Nous adressons toutes nos condoléances à la famille de Monsieur Jean Louis Fleury, conseiller municipal puis 1^{er} adjoint avant d'être maire de Périers jusqu'en décembre 1999, décédé le 1^{er} mai 2019, à l'âge de 67ans.

Et nos meilleurs vœux de bonheur à Philippe Moulin et Corinne Giffard nouveaux époux du mariage célébré le 22 juin.

TONTES (et autres nuisances sonores)

Tout le monde n'a pas encore bien intégré les horaires autorisés de tonte ; Alors au risque de se répéter il faut bien les rappeler :
de 9h à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi.

Ces travaux sont **interdits les dimanches et jours fériés**.
(arrêté municipal du 15/03/2013)

Pour respecter le calme de nos campagnes et la tranquillité de chacun, merci de vous conformer à ces horaires qui **concernent également les professionnels**.

20ème concert d'automne :

C'est à un moment festif avec « Le barouf Orkestar » que nous vous convions à l'église de Périers le dimanche **15 septembre** pour notre incontournable manifestation périégeoise, l'habituel concert suivi du goûter normand avec tous les participants.

Vous êtes Périégeois, alors vous êtes déjà venus, revenez donc, c'est toujours un plaisir.

Vous n'êtes jamais venus, venez c'est toujours une réussite, un moment de musique, de rencontre, un cadre agréable aux abords des marais de la Dives. Et c'est gratuit....



Nouvelles brèves.....



Reprise par la Société COVAGE, la construction du **réseau Fibre Optique** va se poursuivre sur notre territoire pendant le 4ème trimestre. Le réseau qui peut désormais s'installer sur les structures Enedis ou Orange sans plantation d'autres poteaux, sera ensuite commercialisé pour le printemps.

DANS LA TOURMENTE DU 6 JUIN

Dans le cadre du 75ème anniversaire du débarquement l'association divaise « *un fleuve pour la liberté, la Dives* » a édité un livret sur les crashes aériens et les parachutistes égarés de la nuit du 6 juin 1944, survenus sur les trois communes de Granges, Brucourt et Périers.

Le conseil municipal en a offert un exemplaire à chaque foyer Périégeois.



Vous trouverez sur le site internet communal l'arrêté municipal du 15 mars 2019 **interdisant la plantation de peupliers** sur les parcelles classées en zones humides, pour la préservation des ressources et de la qualité des eaux, la préservation des zones humides et de leur richesse écologique.

Pour les inscriptions aux activités sportives et culturelles des plus jeunes, pensez à la **carte Sport et Culture** délivrée par la communauté de communes (du 7 septembre au 18 octobre) renseignements auprès de NcPA.

Si vous ne bénéficiez pas de cette carte, et pour le permis de conduire, un voyage scolaire, une colonie de vacances ou un centre aéré, pensez à l'aide du CCAS. Renseignements en mairie.



....et très brèves...

Le Plan Local d'Urbanisme est maintenant intégralement consultable sur le site du géoportail de l'urbanisme. Accès direct sur **www.periers-en-auge.fr**



La minorité de blocage indispensable au report du transfert de la **compétence eau potable** aux communautés de communes, a été atteinte au sein de NcPA. L'eau restera donc gérée au 1^{er} janvier prochain par les mêmes structures qu'aujourd'hui. (*pour l'instant.....mais pour combien de temps?*)

L'assainissement non collectif pourra bientôt bénéficier de subventions par l'Agence de l'Eau. Renseignements et démarches auprès du service assainissement de la communauté de communes.

Le SCOT, Schéma de COhérence Territoriale, arrêté et révisé, qui détermine le projet de territoire à mettre en œuvre pour les années à venir, sera soumis à enquête publique en septembre. Les documents d'urbanisme devront s'y conformer et éventuellement être modifiés pour s'y adapter.



Retrouvez d'autres informations communales sur le site de la commune **www.periers-en-auge.fr** et l'actualité intercommunale sur **www.ncpa.fr**.